



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amiante

Question écrite n° 48207

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini rappelle à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que, le 23 juin 2008, elle attirait son attention sur la situation de l'amiante en France et particulièrement en Sorbonne nouvelle. Elle a été, il y a quelques années, la première avocate de France à gagner un procès contre l'État dans l'affaire du sang contaminé, ainsi que celle de l'amiante. Aujourd'hui, hélas, ce rapport sur la situation de l'amiante paraît accablant. L'affaire de l'amiante dure depuis des années dans une inertie coupable. Grâce au Président et au Gouvernement, la France sort enfin de sa torpeur. C'est pourquoi il faut en finir et ne plus se taire contre ce drame de Censier. L'État doit montrer sa capacité à agir vite et durablement dans cette affaire. Il ne faut pas que nos étudiants travaillent dans des cages à poison. Elle lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

L'État, conscient des dangers que peuvent encourir les étudiants et les personnels face à la présence d'amiante dans les locaux universitaires, met tout en oeuvre pour mettre fin à cette situation. En ce qui concerne plus particulièrement le centre Censier de l'université Paris III, la nécessité de désamianter ce site n'est pas tant liée à la dangerosité de l'amiante, puisqu'elle est encoffrée, qu'à la dangerosité d'un édifice hors normes de sécurité, sur lequel des travaux ne peuvent être entrepris tant qu'il n'est pas désamianté. Ainsi, une opération globale de rénovation et de mise en sécurité des locaux d'enseignement et de la bibliothèque a été inscrite dans le contrat de projet État-région 2007-2013. Dès 2009, l'État apporte un financement de 1 000 000 d'euros afin de réaliser les études relatives aux désamiantage et au relogement provisoire des étudiants et des personnels pendant les travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48207

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4139

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5895